

L'EPS a pour finalité de former un citoyen cultivé, lucide, autonome physiquement, et socialement éduqué.

3 objectifs sont visés au cours de la scolarité au lycée :

- Développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite
- Savoir gérer sa vie physique et sociale (santé, estime de soi, vie en société, pratique raisonnée...)
- Accéder à un patrimoine culturel

L'enseignement de l'EPS au lycée doit permettre de construire progressivement des acquisitions dans les 5 compétences propres à l'EPS (CP1 à 5, dans lesquelles sont réparties les activités physiques et sportives enseignées) et dans les 3 compétences méthodologiques et sociales (CMS1 à 3). Pour l'année de terminale, le niveau 4 des référentiels nationaux doit être atteint.

Tout cela ne peut se faire sans le respect de certaines règles. Vous les trouverez ci-après ainsi que quelques informations supplémentaires.

Nous tenons tout d'abord à rappeler aux élèves et parents que **PRONOTE est un outil de communication privilégié** (notes, devoirs à faire, contenu des cours, observations, oublis de tenues, communication parents-profs...). **Merci de le consulter régulièrement.**

## 1) **Assiduité et retards.**

Les cycles d'APS comportent en général 7 à 8 séances, dont celle consacrée à l'évaluation.

Seule l'assiduité aux cours permettra à l'élève de progresser.

Il convient d'arriver à l'heure pour ne pas perturber le déroulement du cours.

**Un élève en retard ne sera accepté en cours qu'après son passage à la vie scolaire et la présentation du billet d'admission en cours.**

## 2) **Tenue d'EPS**

- short, survêtement, tee-shirt et vraies chaussures de sport (pas de chaussures en toile type « Converse »)
- vêtement de pluie si nécessaire pour l'athlétisme (le cours ne sera pas annulé en cas de pluie)
- affaires de rechange pour des raisons d'hygiène
- petite bouteille d'eau
- pas de bijoux (montres, colliers, bracelets, boucles d'oreilles) ni de piercing ; ils devront être enlevés au préalable (éviter les objets de valeur)
- cheveux attachés, pas de chewing-gum en cours, pas de casquette ni bonnet sur la tête (sauf conditions climatiques particulières).

## 3) **Dispenses médicales**

- dans tous les cas **l'élève se présente au professeur d'EPS** avec sa dispense
- le professeur d'EPS conservera l'original et se chargera de la faire figurer sur Pronote
- la dispense doit préciser sa durée, son caractère total ou partiel (informer le médecin de l'APS pratiquée en cours) ; un modèle officiel de certificat médical se trouve sur le site internet du lycée, rubrique EPS
- si dispense inférieure ou égale à 14 jours : l'élève reste en cours et participe à l'animation de la séance (observation, arbitrage...)
- si dispense supérieure à 14 jours : le professeur décidera du maintien ou non de l'élève en cours d'EPS
- **éviter au maximum les dispenses** (pratique adaptée négociée avec l'enseignant) ; on peut travailler le haut du corps si blessure à la cheville ou vice versa... Il est essentiel de maintenir une activité physique !
- si problème de santé majeur, qui peut influencer la pratique en EPS (ex : asthme, souffle au cœur, problème cardiaque...), en informer rapidement l'enseignant par un mot des parents via le carnet de liaison
- si l'élève n'a pas eu le temps de voir un médecin, une dispense de pratique **exceptionnelle** sera acceptée, à condition que les parents écrivent un mot dans le carnet (en précisant la nature de la blessure), et que cela reste exceptionnel !
- sans mot dans le carnet ou dispense médicale l'élève participera normalement à la séance d'EPS.
- **lors de évaluations de fin de cycle seule une dispense établie par un médecin sera acceptée.**

#### 4) Attitude en cours

- tout le monde ne peut être champion olympique, mais il faut venir en cours avec l'envie de progresser et faire des efforts
- chercher à acquérir des habitudes de pratique sportive
- penser qu'il n'y a pas que la note qui compte mais aussi l'appréciation ! (**importance des remarques pour dossier APB**)
- respect des règles de sécurité de l'APS
- **si blessure lors d'un cours, prévenir immédiatement l'enseignant**

#### 5) Déplacements

- les élèves sont pris en charge au niveau de la grille verte menant au gymnase, à l'heure du début du cours
- les vestiaires sont situés à côté de la grille pour l'athlétisme et tennis de table, et dans le gymnase pour les autres APS
- les déplacements à l'intérieur du lycée ou pour se rendre au stade se font en classe entière avec l'enseignant
- Ils devront se faire dans le calme, dans le respect des règles de sécurité (sur trottoirs, arrêt à chaque croisement...)
- le règlement intérieur s'applique pendant les déplacements (pas de téléphone portable ni de Mp4 ou d'I-Pod, pas d'écouteurs même non branchés...)

#### 6) Evaluations

- elles ont lieu en fin de cycle (planifiée) ; néanmoins il y a possibilité de petites notes supplémentaires en cours de cycle
- si absence prévisible (journée d'appel, rdv médical, voyage scolaire...) en informer l'enseignant au plus tôt pour qu'il puisse anticiper l'évaluation des élèves concernés
- pour les évaluations Bac de terminale les élèves recevront une convocation officielle 15 jours avant l'épreuve. En cas d'absence de l'élève le jour de la distribution des convocations le secrétariat se chargera de l'envoyer par courrier.
- en terminale la note trimestrielle ne correspond pas avec la note de l'épreuve du Bac (les notes du Bac ne doivent pas être communiquées avant juillet) ; en général le barème est un peu différent.

#### 7) Punitions

- oubli de tenue noté dans carnet de liaison et/ou sur Pronote
- 1 oubli de tenue entraîne un « malus » sur la note d'EPS (1/2 ou 1 point retranché sur la note d'EPS par oubli de tenue)
- attitude irrespectueuse, non-respect des règles de sécurité, manque de travail : application du règlement intérieur du lycée

#### 8) Association Sportive du lycée

- elle fonctionne tous les jours sur le temps de midi ainsi que le mercredi après-midi (entraînements et compétitions UNSS).
- la pratique peut être uniquement de loisir (midi et/ou mercredi)
- différentes activités sont proposées (cf planning affiché sur la vitre à l'entrée de la « rotonde » et sur la porte du bureau EPS + page Facebook « AS Lycée Fulbert »), mais la liste n'est pas exhaustive : nous sommes à l'écoute des souhaits des élèves
- la participation à l'AS est un excellent moyen pour bien s'intégrer au lycée et connaître les élèves des autres classes. Elle permet également le perfectionnement dans certaines APS pratiquées en cours d'EPS
- l'AS, par le biais de sa fédération l'UNSS, permet également de passer des diplômes de Jeune Officiel (JO), notamment d'arbitre, qui peuvent par la suite figurer en bonne place sur un CV ou permettre de passer un diplôme fédéral.
- cotisation de 20 euros + autorisation parentale (plus besoin de certificat médical)
- se présenter au créneau souhaité et voir avec le professeur en charge de l'activité

#### 9) Information complémentaire

Dans certains cours, pour favoriser les apprentissages ou pour faciliter une évaluation la plus objective possible, la vidéo sera utilisée (ex : en acrosport, en step). Les images ne seront pas diffusées mais uniquement utilisées dans le cadre du cours au sein de la classe, ou par l'enseignant. Les élèves pourront par exemple voir les vidéos pendant le cours pour repérer plus facilement leurs erreurs et ainsi mieux progresser. C'est un outil très utile pour améliorer ses résultats, notamment en vue des épreuves du BAC.

### **Coupon – réponse à rendre au prochain cours** (non rendu compte comme oubli de tenue !)

Absence de réponse vaut acceptation

✕-----

Je soussigné, ....., responsable légal de l'élève  
....., de la classe de ....., ai pris connaissance du  
règlement EPS et en accepte tout le contenu.

Le ...../ 09 / 201..

Signature du responsable légal

Signature de l'élève